

PLAN DE REPRISE

D'ACTIVITE

Agro-Bio-Campus

Davayé

Lundi 8 juin 2020

1. Principes généraux
2. nettoyage et désinfection
3. Utilisation des locaux
4. gestion des cas de COVID-19

Contexte

La situation sanitaire du pays, liée au coronavirus Covid-19, a conduit à la fermeture des écoles, collèges et lycées depuis le 16 mars 2020, et depuis le 2 mars 2020 pour certaines zones touchées par l'épidémie.

Dès le confinement, chaque établissement a mis en œuvre un plan de continuité d'activités administrative, technique et pédagogique. L'accueil des apprenants¹ et de la plupart des personnels a été suspendu. Certaines fonctions présentes sur les sites ont été réduites et d'autres maintenues (exploitations agricoles et ateliers technologiques notamment).

Une continuité pédagogique a été mise en place et a permis de maintenir un contact régulier entre la très grande majorité des apprenants, la direction des établissements, les enseignants, les formateurs et les personnels de la vie scolaire.

Le Président de la République, le Premier Ministre et son gouvernement ont choisi de rouvrir les établissements scolaires, progressivement, à partir du 11 mai 2020 dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires. La reprise progressive des activités d'enseignement en présentiel s'effectuera selon les instructions générales du ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation en cohérence avec les décisions gouvernementales en lien avec le plan de déconfinement national² et celui de reprise d'activités du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Ce document a vocation à être évolutif tout au long de la période d'accueil des apprenants. Il prend fin dès lors qu'il n'y a plus d'apprenants et de personnels sur l'Etablissement.

Un nouveau PRA sera proposé à la rentrée 2020, en fonction des nouveaux protocoles qui nous seront communiqués.

Il peut aussi faire l'objet d'amendements urgents locaux sur décision du Préfet et/ou de l'Agence Régionale de Santé.

Il est aussi rappelé que le Registre de Sécurité de l'Etablissement, ainsi que le Registre des Dangers Graves et Imminents est disponible pour chaque personnel et chaque parent (ceux-ci peuvent aussi communiquer leurs remarques par mail). Ils se situent dans le bureau de l'accueil du LEGTA.

Le Directeur de l'EPLEFPA

JP LACHAIZE

1. Les principes généraux

5 principes fondamentaux conditionnent la réussite de la reprise d'activité :

- Le maintien de la distanciation physique
- L'application des gestes barrière
- La limitation du brassage des stagiaires
- Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels
- La formation, l'information et la communication

Le maintien de la distanciation physique

La règle de distanciation physique (1m entre chaque personne), permet d'éviter les contacts directs, une contamination respiratoire et par gouttelettes.

L'organisation globale de l'Etablissement doit permettre de faire respecter ce principe en tout point, notamment dans les allées et venues des personnels et stagiaires.

Les entrées et les sorties de cours font parties des points vigilance : **chaque apprenant doit se tenir à 1m de son collègue avant de rentrer en cours, et chaque apprenant doit respecter une sortie de cours disciplinée avec une sortie un par un.**

L'application des gestes barrière

Le lavage des mains

Il consiste à laver à l'eau et au savon ou avec du gel hydro-alcoolique toutes les parties des mains pendant au moins 30 secondes et ce au moins à chaque changement significatif de la journée : arrivée dans l'établissement, fin de cours, avant et après un passage aux toilettes, déjeuner, ou après s'être mouché ou avoir éternué.

Le port du masque

Chaque agent de l'Etablissement se verra remettre des masques chirurgicaux par son employeur en fonction de son statut :

- Agents de l'Etat et Agents Contractuels budget : 4 masques lavables, 10 masques chirurgicaux (fournisseur : Etat)
- Agents du Conseil régional : 4 masques lavables (fournisseur : CRBFC)
- Agents sur budget (droit privé) : 4 masques lavables et 10 masques chirurgicaux
- Des masques FFP2 seront mis à disposition de l'Infirmière de l'Etablissement, ainsi qu'une blouse.

La ventilation des locaux

Chaque sortie de salle doit s'accompagner une ouverture des fenêtres pendant au moins **10mn.**

La limitation du brassage des apprenants

Il s'agit d'un principe de base, mais sans doute le plus difficile à mettre en œuvre. Un plan de circulation matérialisera les allers-et-venus des élèves notamment sur les axes principaux de la partie externat.

Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels

Les agents du Conseil régional reprennent le travail à compter du mardi 2 juin. A cette date, il leur sera remis le guide des bonnes pratiques en matière de nettoyage d'abord, puis de nettoyage-désinfection ensuite.

Pour le CFPPA, l'agent de service sur budget continuera son travail comme prévu depuis le lundi 11 mai

La formation, l'information et la communication.

La réussite du déconfinement passe par une dimension collaborative et d'acceptation par tous permettant les conditions de ce nouveau vivre-ensemble.

Ce plan de reprise d'activité fait l'objet d'une concertation avec les représentants des personnels et des apprenants et d'une discussion en CoHS.

- CoHS en visio le mardi 19 mai à 9h
- GT avec les enseignants du lycée le mercredi 20 mai à 16h
- Envoi du PRA version martyre le vendredi 22 mai
- CoHS de présentation du PRA modifié pour avis vendredi 29 mai à 9h

Mercredi 27 mai : retour de l'enquête envoyée aux familles pour estimer la jauge d'élèves et étudiants possiblement présents.

Mardi 2 juin : accueil des personnels du CRBFC et remise des consignes et du matériel (EPI, produits de nettoyage et de désinfection...)

Vendredi 5 juin : accueil des personnels, information sur les gestes barrières et le PRA, effectuée par le référent COVID (Marie-Hélène Galle, IDE) et le Directeur de l'Etablissement.

Mercredi 3 juin : communication aux familles du PRA et des modalités de retour

Lundi 8 juin : accueil des élèves et passage dans chaque classe par l'IDE et un membre de l'équipe de direction pour former aux gestes barrière et à la distanciation physique. La rentrée ne peut s'effectuer le 2 juin car il faut le temps aux ATT du Conseil Régional pour respecter le protocole sanitaire.

2. Nettoyage et désinfection

Nettoyage avant la reprise = nettoyage minutieux

Les agents du CRBFC effectuent donc un grand ménage de l'ensemble des locaux : Couloirs, administration, salle des profs, salle de cours, infirmerie, chambres d'internat, restauration. Une attention toute particulière est portée sur les sanitaires et les douches.

Ils effectuent la remise en propreté de la salle Jules Chauvet, du gymnase, des ateliers

Ils ont aussi pour mission de purger les canalisations d'eau froide et chaude.

Nettoyage après la reprise = nettoyage approfondi en 2 étapes

Le nettoyage :

Nettoyage à l'aide d'un détergent habituel, en insistant tout particulièrement sur les points de contacts communs (poignées de portes, interrupteurs...)

La désinfection

Les agents utilisent un désinfectant virucide ou la javel diluée selon les moyens mis à disposition. Les lingettes peuvent être utilisées fréquemment notamment pour les poignées de portes.

Fréquence

Le nettoyage et la désinfection seront réalisés une fois par jour pour les lieux de passage.

Les objets fréquemment touchés sont désinfectés plusieurs fois par jour (claviers d'ordinateurs, photocopieuses)

Idem pour les sanitaires

Sur chaque salle partagée, figurera la date et l'heure du nettoyage.

Le gel hydro-alcoolique est disponible à l'entrée de chaque salle, à l'entrée du foyer-logement, ainsi qu'à l'entrée du CFPPA et du LEGTA

Tous les consommables des toilettes sont renouvelés quotidiennement.

Commande de matériels depuis le début de la pandémie :

Masques chirurgicaux 3000 pièces,

Masques lavables 300 pièces

Bidons de gel-hydro-alcoolique : 50 bidons

Lingettes désinfectantes 2 X POTS de 1000

Lingettes désinfectantes 2 X POTS de 70

Lingettes désinfectantes 10 X Sachets de 30 lingettes

Spray désinfectant 10 X Spray 500 ML

Pare-visage 10 X Pare-visage

Lunette RUSHPSI 10 X lunette

Gants enduit 3 X Sachets taille 8 10 paires
Solution hydro-alcool 3 X Bidons de 5 L
Flacon 500 ML push pull 40 X Flacons
Charlottes 10 X Boîtes de 100
Les stocks seront contrôlés et renouvelés régulièrement.

3. utilisation des locaux

Salles de cours

Les salles de cours utilisées **prioritairement** seront :

- La salle Jules Chauvet
- Le gymnase
- La salle Rez-de-Vigne
- La salle 1
- - la salle 2
- La salle 3
- La salle 21
- La salle 25
- La salle 28
- Les laboratoires : ceux-ci font l'objet d'une fiche spécifique (annexe 13)

Les salles infos seront fermées. Le CDI fonctionnera sur le principe du Drive pour les réservations, et restitutions. Au retour, les ouvrages seront mis en quarantaine.

Un enseignant pourra demander à tous les élèves de porter un masque durant tout ou partie de la séance. En cas de refus (sauf avis médical), l'élève sera envoyé à la Vie Scolaire.

Un crochet sera fixé sur chaque table nominative et individuelle, afin que les élèves puissent déposer leurs masques.

Chaque apprenant et personnel devra veiller à assurer la distanciation nécessaire lors des allers-et-venues dans et en dehors de la salle de classe.

Un fléchage au sol, adapté à l'effectif des élèves accueillis, viendra matérialiser le sens de circulation et la distance nécessaire entre chaque apprenant avant l'entrée en cours.

Chaque apprenant sera à une place nominative dans les salles de cours. Le prêt de matériel interdit (chacun doit venir avec son matériel, ses affaires)

Dans la salle des personnels du LEGTA, le nombre de personnes présentes simultanément devra être réduit au maximum, de façon à respecter les mesures de distanciation physique.

La salle 25 pourra être mobilisée aussi par les enseignants si trop d'affluence en salle des personnels.

En ce qui concerne le CFPPA, les éléments adoptés dans le PRA spécifique n'évoluent pas.

Accueil – administration LEGTA et CFPPA

Un marquage au sol permet de matérialiser la distance nécessaire entre les élèves et les personnels dans la partie bureau. Le personnel aura la possibilité de prendre son repas dans son bureau respectif, la salle repas de l'étage étant fermée.

Il ne pourra y avoir 2 personnes simultanément dans le même bureau. Une pose de plexiglas avec un hygiaphone sera fait pour le bureau de la standardiste et de la vie scolaire.

Le port du masque est obligatoire pour toute personne dès lors que la distanciation physique n'est pas possible dans tout endroit de l'Etablissement.

En ce qui concerne le CFPPA, les éléments adoptés dans le PRA spécifique n'évoluent pas.

Internat

L'internat réduit sa capacité à une personne par chambre, soit une capacité maximale de 30 personnes (30 chambres + 2 immobilisées pour la gestion des cas COVID).

Chaque élève devra rester dans sa chambre et ne sortira que pour se rendre aux sanitaires ou à la douche.

Une rotation pour l'accès aux douches est mise en place par la vie scolaire. Elle sera précisée lorsque nous connaissons le nombre précis d'internes.

Le nettoyage et la désinfection des douches est un point sensible. A l'issue de chaque rotation, chaque jeune est amené à nettoyer à grandes eaux sa douche. Du matériel de désinfection est mis à disposition en continu dans les sanitaires comme les douches.

L'accès à leur chambre pour les internes sera possible tout au long de la journée.

En ce qui concerne le CFPPA, les éléments adoptés dans le PRA spécifique n'évoluent pas.

Restauration

La restauration de l'Etablissement est autorisée à rouvrir à compter du lundi 8 juin.

Des repas seront préparés par les agents du Conseil Régional avec un protocole sanitaire strict. Une fiche spécifique restauration est rédigée et annexée au présent document.

En tout état de cause, il est de toute façon obligatoire de mettre en place une rotation pour tous les apprenants avec un ordre passage individuel, et mise en place d'une signalétique au sol. Les assistants d'éducation auront un rôle important à jouer dans la mise en œuvre et le respect des gestes barrière et de la distanciation physique.

Les horaires d'accueil des convives seront donc élargis autant que de besoin.

Horaires de cours

Afin de permettre un accueil au self le plus large possible, les horaires de cours du lycée seront aménagés. Il y aura 3h de cours par demi-journées.

Accueil des personnes extérieures

Un accueil des personnes extérieures est possible, notamment dans le cadre du recrutement. Chaque personne qui se présente doit arriver avec un masque, utiliser le gel hydro-alcoolique mis à sa disposition, respecter la distanciation physique.

Pour le recrutement, l'accueil se fera dans le bureau du proviseur, de la proviseure-adjointe ou du CPE. Un registre sera mis à l'entrée.

Pour les entretiens individuels à mener avec les élèves ou les parents, l'accueil se fera en salle 2

Accueil des élèves

Chaque matin, un assistant d'éducation viendra accueillir les élèves, afin de s'assurer du port du masque et de l'utilisation de gel hydro-alcoolique.

Le Domaine des Poncétys

Jusqu'à nouvel ordre, le périmètre de l'exploitation sera interdit aux apprenants. La continuité économique et donc la pérennité financière de l'EPLEFPA oblige à une séparation stricte entre personnels du lycée, et apprenants, et salariés de l'exploitation.

4. Le volet pédagogique

LEGTA :

Mercredi 20mai à 16h s'est déroulée une réunion pédagogique avec l'ensemble des enseignants pour déterminer les élèves prioritaires.

Les décisions prises ont été les suivantes :

- Accueil des 3^{ème}
- Accueil des 2^{nde} GT
- Accueil des 1^{ère}

Un emploi du temps de cours habituel 6h par jour leur sera dispensé.

2 autres groupes d'élèves seront accueillis :

- Les élèves de moins de 16 ans de 2^{nde} pro, les élèves de 2^{nde} pro, 1^{ère} pro, 1^{ère} STAV et étudiants BTS1 n'ayant pas trouver de maîtres de stages. Un emploi du temps de 6h sera proposé à ces groupes hétérogènes, avec un binôme

d'enseignants scientifiques/techniques et Littéraires. L'objectif sera d'individualiser l'accompagnement de ses élèves en reprenant les éléments du programme non-acquis pendant le confinement.

- Les élèves de Tle concernés par les épreuves de rattrapage. Les modalités d'accueil seront précisées ultérieurement.

5. Gestion des cas COVID-19

En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes chez un stagiaire ou un personnel:

Les symptômes sont : toux essoufflement, éternuement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre.

Conduite à tenir :

Isolement immédiat du stagiaire dans une pièce dédiée (chambre d'internat pour le lycée, salle de classe de l'atelier pour le CFPPA).

Appel du médecin traitant ou du 15 pour connaître la conduite à tenir sur un plan médical.

Si le stagiaire n'est pas hospitalisé, retour obligatoire au domicile par ses propres moyens (véhicule personnel)

Nettoyage approfondi de la pièce où la personne a été isolée, après un temps de latence.

Poursuite stricte des gestes barrières.

Le stagiaire ne pourra pas revenir sur le site et/ou chez le maître de stages avant avis du médecin traitant.

En cas de test positif :

Le chef d'établissement averti les autorités sanitaires (ARS), la DRAAF et le Conseil Régional.

Les modalités de prise en charge des cas-contacts seront décidées par les autorités sanitaires compétentes, en lien avec la DRAAF.

Des décisions de mises en quarantaine et/ou de fermetures pourront être prises.

Les apprenants et personnels présentant des fragilités chroniques ou pour lesquels leur situation de confinement nécessiterait à l'évidence de rester à la maison, seront autorisés à poursuivre le télé-travail.

Annexes :

- Fiche 1 : organisation du travail**
- Fiche 2 : aménagement des locaux**
- Fiche 3 : nettoyage et désinfection**
- Fiche 4 : bionettoyage**
- Fiche 5 : déplacements**
- Fiche 6 : mesures de prévention des acteurs**
- Fiche 7 : protection individuelle**
- Fiche 8 : santé des agents**
- Fiche 9 : position des agents**
- Fiche 10 : accompagnement des agents**
- Fiche 11 : restauration**
- Fiche 12 : dialogue social et communication**
- Fiche 13 : utilisation des laboratoires**
- Fiche 14 : fonctionnement du CDI en drive**
- Fiche 15 : port du masque**